

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



C O M M U N E
D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus 23
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 19
représentés : 04
votants : 23
absents : 00

SEANCE DU 28 MARS 2022 À 19H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous
la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

Date de la convocation :
24 mars 2022

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

06 avril 2022

Et de l'affichage en mairie le :

06 avril 2022

Le Maire,



PRESENTS :

Kévin SUBRENAT, Maire ;
Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE,
Jacques RAYNAL, Mylène ROUDAUD adjoints au Maire ;
Laurence LAVEAU, Michel RATON, Éric PASQUET, Alain MALTERRE,
Philippe GIACOMETTI, Natacha BLANCO, Réjane LIAGRE, Yann
VANNIER, Sandrine DESCHAMPS, Gilbert DODOGARAY, Christian
LAPEYRE, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

David VIELLE donne procuration à Eric PASQUET
Oriane ARIS donne procuration à Jacques RAYNAL
Hanif OUBROU donne procuration à Laurence LAVEAU.
Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Muriel LOPEZ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Laurence LAVEAU

**DÉLIBÉRATION N° 021 03 2022 - FINANCES – BUDGET DE LA VILLE 2022 – SUBVENTIONS
ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS**

Présentation par Sandrine DESCHAMPS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°055 12 2018 en date du 11 décembre 2018 fixant les principes
d'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération du conseil municipal n°019 03 2022 en date du 28 mars 2022 relative au Budget Primitif de la
commune pour l'année 2022,

Vu les demandes de subvention déposées par les associations figurant dans le tableau ci-dessous,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** la subvention annuelle aux associations figurant dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'Association	Catégorie	2022	2022
		Subventions Demandées	Subventions Attribuées
AMBES EN FETE	ANIMATION	14 000 €	0 €
ASSOCIATION DE LA JEUNESSE AMBESIEENNE	ANIMATION	6 000 €	1 500 €
SCALA	ANIMATION	2 000 €	2 000 €
SCALA (<i>Fête locale</i>)	ANIMATION	10 000 €	10 000 €
CLEF DES CHANTS	CULTURE	4 000 €	4 000 €
PAROLES ET MUSIQUE	CULTURE	30 000 €	27 000 €
LES P'TITES CANAILLES	CULTURE	400 €	400 €
ASSO DES PARENTS D'ELEVES J. BREL (LES SOURIRES D'AMBES)	EDUCATION	600 €	600 €
FOYER COLLEGE CARBON BLANC	EDUCATION	/	1 100 €
FCPE AMBES / CARBON BLANC	EDUCATION	200 €	200 €
ELIE FAURE MAISON LYCEENS	EDUCATION	/	300 €
GAÏA	ENVIRONNEMENT	2 000 €	2 000 €
SCRABBLE	LOISIRS	150 €	150 €
PHOTO PRESQU'ÎLE AMBES	LOISIRS	400 €	400 €
ACCA / SOCIETE DE CHASSE	SPORT	2 000 €	2 000 €
CLUB DE PETANQUE	SPORT	600 €	600 €
ANL	SPORT	1 500 €	0 €
FCA	SPORT	6 000 €	6 000 €
GVA	SPORT	2 004 €	2 000 €
JUDO	SPORT	5 000 €	4 500 €
TEAM ANS RACING	SPORT	2 000 €	1 500 €
O2 RADIO CENON	COMMUNICATION	/	300 €
ECOLES CADETS SAPEURS	SANTE	/	200 €
LA GABARRE AMBESIEENNE	SANTE	700 €	500 €
CLUB DE L'AMITIE	SOLIDARITE	1 000 €	0 €
A3	COMITE D'ENTRAIDE	14 400 €	14 400 €
	TOTAL		81 650 €

VOTE : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1 (C. LAPEYRE)

Fait et délibéré le 28 mars 2022
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

